



NMVS Formation
Notre métier, Votre sécurité

Entrainement au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Objectifs

Savoir intervenir en atmosphère toxique :
extinction d'un feu, sauvetage de personnes et
dépannage.

Public visé :

Équipier de sécurité incendie.
Personnel appelé à travailler
en atmosphère hostile.

Méthodes pédagogiques :

Une alternance cours
théoriques et pratiques

Prérequis :

Visite médicale obligatoire
Exclues les personnes cardiaques
ou ayant des problèmes
pulmonaires.

Formateur :

1 formateur Sapeur-Pompier

Couts

pédagogiques :

Sur devis

Lieu de la formation :

En entreprise si possibilité
d'effectuer le cours
théorique

Durée :

4 heures

Possibilité d'effectuer
dans les locaux « NMVS »
avec plateforme
pédagogique
ou de louer une salle de
formation à proximité de
l'entreprise

Participants :

De 2 à 8 apprenants
En intra ou inter

Programme :

1. Théorie :

La protection respiratoire : les différents types.

Les A.R.I à circuit ouvert : fonctionnement, autonomie,
précautions d'emploi, entretien courant.

2. Travaux pratiques :

- équipement du porteur.
- mise en place des liaisons.
- technique d'intervention en atmosphère toxique.
- rôle des équipiers, la surveillance et la communication.

Evaluation :

- Evaluation de stagiaire à partir d'un QCM.
- Une attestation de formation sera remise
- Support pédagogique remis au stagiaire.
- Recyclage recommandé tous les ans

Matériel :

- 2 dossards et deux masques faciaux ou narguilés
- 1 bouteille d'oxygène par apprenant
- 2 liaisons
- produit désinfectant pour l'hygiène des masques

Matériel fourni par l'établissement ou, à défaut, par
l'Organisme de Formation

NMVS accueille des personnes en situation de handicap, nous tenir informé pour l'organisation de la prestation

Contact :

NMVS Formation – 606 Rue de l'Industrie - Parc Visionis - 01090 GUEREINS

Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com

SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700022 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A